

INDICE DE PERCEPTION DE LA CORRUPTION 2023 : UNE CORRUPTION NON MAÎTRISÉE PAR DES SYSTÈMES JUDICIAIRES DE PLUS EN PLUS FAIBLES :

*A l’échelle mondiale la plupart des gouvernements ne parviennent pas à enrayer la corruption*

*Berlin, 30 janvier 2024 –* [L’Indice de perception de la corruption (IPC) 2023](https://www.transparency.org/en/cpi/2023) publié aujourd’hui par Transparency International montre que dans la plupart des pays, la lutte contre la corruption du secteur public n’a pas ou peu progressé. À l’échelle mondiale, l’IPC moyen est de 43 et reste inchangé. Pour la douzième année consécutive, plus de deux tiers des pays ont un score inférieur à 50. Ceci est un signe de graves problèmes de corruption.

L’[indicateur État de droit](https://worldjusticeproject.org/news/wjp-rule-law-index-2023-global-press-release) révèle une détérioration globale du fonctionnement des systèmes judiciaires. Les pays qui obtiennent les scores les plus bas sur cet indicateur obtiennent également des scores très bas sur l’IPC. Ceci met en évidence un lien manifeste entre l’accès à la justice et la corruption. En fragilisant la justice, les régimes autoritaires aussi bien que les dirigeants partisans de la démocratie, renforcent l'impunité des actes de corruption. Dans certains cas, ils l’encouragent même en supprimant la sanction des malfaiteurs. L’impact de leurs actions est évident de par le monde, du **Venezuela** (13) au **Tadjikistan** (20).

**François Valérian, président de Transparency International, explique :**

« La corruption aura de beaux jours devant elle tant que les systèmes judiciaires ne pourront pas sanctionner les actes répréhensibles et maintenir les gouvernements sous contrôle. Lorsque la justice est achetée ou fait l’objet d’ingérences politiques, c’est le peuple qui en pâtit. Les dirigeants doivent investir sans retenue dans les institutions chargées de faire respecter la loi et de lutter contre la corruption, et garantir leur indépendance. Il est temps de mettre fin à l’impunité dont jouit la corruption. »

# FAITS MARQUANTS AU NIVEAU MONDIAL

L’IPC classe 180 pays et territoires en fonction de la perception du niveau de corruption au sein de leur secteur public sur une échelle de zéro (forte corruption) à 100 (aucune corruption).

* Le **Danemark** (90) arrive en tête pour la sixième année consécutive, suivi de près par la **Finlande** et la **Nouvelle-Zélande**, avec des scores respectifs de 87 et 85. Grâce au bon fonctionnement de leurs systèmes judiciaires, ces pays sont également parmi les mieux classés selon l’[indicateur État de droit](https://worldjusticeproject.org/rule-of-law-index/downloads/WJPIndex2023.pdf).
* La **Somalie** (11), le **Venezuela** (13), la **Syrie** (13), le **Soudan du Sud** (13) et le **Yémen** (16) occupent les dernières places sur l’indice. Tous ces pays sont touchés par des crises prolongées, essentiellement des conflits armés.
* 23 pays obtiennent cette année le plus mauvais score de leur histoire. On compte parmi eux, des démocraties de premier plan comme l’**Islande** (72), les **Pays-Bas** (79), la **Suède** (82) et le **Royaume-Uni** (71) ainsi que des États autoritaires comme l’**Iran** (24), la **Russie** (26), le **Tadjikistan** (20) et le **Venezuela** (13).
* Depuis 2018, 12 pays ont vu leur score de l’IPC baisser de manière significative. Parmi eux, des pays à revenu faible ou intermédiaire tels que le **Salvador** (31), le **Honduras** (23), le **Liberia** (25), le **Myanmar** (20), le **Nicaragua** (17), le **Sri Lanka** (34) et le **Venezuela** (13),ainsi que des économies à revenu intermédiaire supérieur ou à revenu élevé telles que l’**Argentine** (37), l’**Autriche** (71), la **Pologne** (54), la **Turquie** (34) et le **Royaume-Uni** (71).
* Huit pays ont amélioré leur score de l’IPC au cours de la même période : l’**Irlande** (77), la **Corée du Sud** (63), l’**Arménie** (46), le **Vietnam** (42), les **Maldives** (40), la **Moldavie** (39), l’**Angola** (33) et l’**Ouzbékistan** (31).

Pour connaître le score individuel de chaque pays et son évolution au fil du temps, et découvrir une analyse de chaque région, voir la [page de l’IPC 2023](https://www.transparency.org/en/cpi/2023).

**CORRUPTION ET INJUSTICE**

Des institutions judiciaires et policières indépendantes, transparentes et dotées de ressources suffisantes sont cruciales pour maintenir la corruption sous contrôle. Par ailleurs, pour assurer l’efficacité de ces même institutions, il est essentiel d’empêcher l’interférence d’abus de pouvoir politique, de pots-de-vin et d’autres formes de corruption.

* La guerre menée par la Russie contre l’**Ukraine** (36) a posé d’immenses défis à la gouvernance et à l’infrastructure de cette dernière, augmentant de ce fait les risques de corruption. Toutefois, l’Ukraine a poursuivi sa progression dans le classement de l’IPC, qui dure depuis 11 ans déjà, en se concentrant sur les réformes du système judiciaire et notamment la restructuration des organes d’auto-administration judiciaire, le renforcement de l’indépendance judiciaire et le renforcement de la capacité de l’organe de répression de la corruption. Malgré ces améliorations, l’existence d’un nombre significatif d’affaires de corruption au haut niveau reste une préoccupation majeure.
* Le déclin du **Guatemala** (33) est le résultat de trois gouvernements consécutifs alliés à des pratiques de corruption. Le ministère public et le système judiciaire ont été utilisés pour accorder aux élites l’impunité pour leurs pratiques corrompues ainsi que pour viser quiconque protestait contre la corruption. L’État s’est ainsi retrouvé dépourvu de toute capacité institutionnelle à lutter contre la corruption.
* L’Afrique connaît une variété de cas de corruption et de problèmes connexes au sein des systèmes judiciaires. Par exemple, il est fait état de cas de corruption, d’extorsion et d’ingérence politique dans les systèmes judiciaires dans des pays tels que le **Nigéria** (25). Au **Burundi** (20), des magistrats ont été emprisonnés, et en **République démocratique du Congo** (22), des affaires portées devant les tribunaux n’ont pas fait l’objet d’une enquête efficace.

Transparency International appelle les gouvernements à donner aux systèmes judiciaires l’indépendance, les ressources et la transparence nécessaires pour punir efficacement tous les délits de corruption et assurer l’équilibre entre les instances au pouvoir. Au besoin, ils doivent également mettre en place de meilleures procédures et lois pour aider les institutions judiciaires à se protéger contre les actes de corruption et à les cibler.

**Daniel Eriksson, Directeur général de Transparency International, ajoute :**

« La corruption aggrave l’injustice sociale et affecte de manière disproportionnée les plus vulnérables. Dans de nombreux pays, les victimes de la corruption se heurtent encore à des obstacles qui les empêchent d’obtenir justice. Il est temps de faire tomber ces obstacles et de faire en sorte que les gens puissent accéder à la justice de manière efficace. Tout le monde mérite un système juridique équitable et inclusif au sein duquel la voix des victimes est entendue à chaque étape. Tout système qui ne l’est pas constitue un affront à la justice. »

**NOTE À L’INTENTION DES RÉDACTEURS**

La page média contient le rapport IPC 2023 ainsi que l’ensemble des données, la méthodologie et des analyses supplémentaires portant sur six régions dans lesquelles se trouvent des pays dont il est avéré que la surveillance est importante, dont le **Liban** (24), le **Guatemala** (33) et la **Grèce** (49). Voir ici : <https://www.transparency.org/en/cpi/2023/media-kit>

**DEMANDES D’INTERVIEWS**

Pour toute question concernant un pays particulier, veuillez contacter [Les sections nationales de Transparency International](https://www.transparency.org/en/our-national-chapters). Pour toute question concernant les conclusions régionales et mondiales, veuillez contacter le Secrétariat de Transparency International à l’adresse press@transparency.org.

**L’INDICE DE PERCEPTION DE LA CORRUPTION**

Depuis sa création en 1995, l’Indice de perception de la corruption est devenu le principal indicateur de la corruption dans le secteur public au niveau mondial. Il classe 180 pays et territoires du monde entier en fonction de la perception de la corruption dans le secteur public, à l’aide de données provenant de 13 sources externes dont la Banque mondiale, le Forum économique mondial, des sociétés privées de conseil et de gestion des risques, des groupes de réflexion, et d’autres sources. Les scores attribués reflètent les points de vue d’expert·e·s et de personnalités du monde des affaires, et non celui du public.

La méthode de calcul de l’IPC est régulièrement revue pour garantir, autant que possible, son caractère solide et cohérent. Sa révision la plus récente, par le Centre commun de recherche de la Commission européenne, date de 2017. Depuis 2012, tous les scores de l’IPC sont comparables d’une année à l’autre. Pour plus d’informations, voir l’article : [The ABCs of the CPI: How the Corruption Perceptions Index is calculated](https://www.transparency.org/en/news/how-cpi-scores-are-calculated).